



ÉBAUCHE DE POLITIQUE SUR LE GÉOCACHING – FORMULAIRE D'ENVOI DE COMMENTAIRES

Depuis environ un an, Parcs Canada travaille à l'élaboration d'une politique de gestion des activités de géocaching dans les aires patrimoniales protégées qu'il administre, dont les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. Au terme d'une période de consultation de neuf mois sur une *politique provisoire* sur le géocaching établie en 2005, un groupe d'employés de Parcs Canada et des intervenants de l'extérieur (au nombre desquels figuraient des organisations de géocaching) ont, ensemble, rédigé l'ébauche d'une politique sur le géocaching. D'ici à ce que la politique définitive puisse être mise au point, la *politique provisoire* de 2005 demeure en vigueur. Pour mieux connaître la politique provisoire sur le géocaching ou voir la liste des membres du groupe de travail qui ont participé à la rédaction de la politique ci-jointe, veuillez consulter notre site Web :

http://www.pc.gc.ca/docs/pc/poli/interim/geocaching_f.asp

Parcs Canada souhaite obtenir des commentaires concernant l'ébauche de politique ci-jointe. Veuillez remplir ce formulaire et nous le faire parvenir à l'adresse rec.activities@pc.gc.ca d'ici le **11 août 2006**.

Parcs Canada souhaite, par l'élaboration de la politique ci-jointe, gérer le géocaching de sorte à harmoniser cette activité avec son mandat, qui est de commémorer, de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine culturel et naturel du Canada, tout en s'assurant que l'activité contribue à rehausser la compréhension, l'appréciation et la jouissance du public par rapport à ces endroits exceptionnels, tout en préservant à long terme leur intégrité écologique et commémorative.

1. Veuillez fournir des commentaires ou suggestions sur la façon dont l'ébauche de politique satisfait l'objectif d'offrir aux visiteurs des possibilités en matière d'expériences.

2. Veuillez fournir des commentaires ou suggestions sur la façon dont l'ébauche de politique satisfait l'objectif de protéger l'intégrité écologique ou commémorative (p. ex., la protection des ressources naturelles et culturelles de l'endroit).

3. Veuillez fournir des commentaires ou suggestions sur la façon dont l'ébauche de politique satisfait l'objectif de promouvoir la compréhension du public au sujet des aires patrimoniales protégées.

4. L'ébauche de politique est-elle claire et facile à comprendre?



Autres commentaires :

Pratiquez-vous le géocaching? Oui Non

**MERCI D'AVOIR PRIS LE TEMPS D'EXAMINER L'ÉBAUCHE DE POLITIQUE SUR LE
GÉOCACHING DE PARCS CANADA.**



PARCS CANADA ÉBAUCHE DE POLITIQUE SUR LE GÉOCACHING

1. PRÉAMBULE

Depuis quelques années, l'activité appelée « géocaching » est de plus en plus populaire de par le monde. Il s'agit d'un loisir de plein air que pratiquent des individus, des groupes ou des familles et dont l'objet est de trouver des contenants dissimulés, appelés *géocaches* ou *géocachette*, en s'orientant à l'aide d'un récepteur GPS (*Global Positioning System*, ou système mondial de localisation), un outil de navigation satellitaire portatif. Les personnes qui pratiquent cette activité (les *géocacheurs*) placent une géocache dans un endroit en plein air et en affichent les coordonnées sur Internet. Ensuite, à l'aide de ces coordonnées, des utilisateurs de GPS (les *géochercheurs* ou *géotrouveurs*) essaient de trouver la géocachette. Une fois qu'ils l'ont trouvée, ils consignent ce fait sur Internet.

En application de sa politique, qui veut que toute nouvelle activité récréative dans une aire patrimoniale protégée soit évaluée, Parcs Canada a évalué le géocaching et en autorise la pratique en fonction de son mandat de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada et d'offrir aux visiteurs des expériences exceptionnelles.

La présente politique a pour objet d'établir des lignes directrices sur le géocaching pour atténuer l'impact de cette activité sur les ressources naturelles et culturelles, tout en offrant aux personnes qui la pratiquent de nouvelles possibilités d'exploration et d'apprentissage dans les [parcs nationaux](#), les [lieux historiques nationaux](#) et les [aires marines nationales de conservation](#).

L'application de cette politique permet à Parcs Canada de favoriser la pratique responsable de cette activité récréative, tout en intéressant d'éventuels nouveaux auditoires à vivre des expériences et apprendre à connaître le patrimoine culturel et naturel du Canada. **La présente politique établit des normes minimales obligatoires sur le géocaching; certains sites de Parcs Canada pourraient appliquer d'autres restrictions à la pratique de cette activité dans leur aire. Pour de plus amples renseignements concernant un site particulier, communiquer avec le personnel de Parcs Canada.**

2. DÉFINITIONS

Aux fins de cette politique, les définitions suivantes s'appliquent :

Cache ou géocache : Un contenant dissimulé dûment approuvé par Parcs Canada et renfermant un carnet de bord (*logbook*), un crayon de plomb, un taille-crayon et un feuillet éducatif de Parcs Canada. **Il n'est pas permis de placer dans la géocache des objets à échanger.**

Cache géoscientifique (Earthcache) : Type de géocache virtuelle qui permet de communiquer des connaissances de nature géoscientifique par le biais de l'activité de



géocaching. Ces caches contiennent toujours des renseignements éducatifs sur une caractéristique géologique ou un aspect du paysage dignes d'intérêt. Pour en savoir plus, consulter le site Web <http://www.earthcache.org/> (en anglais uniquement).

Multi-cache (cache multiple) : Une série de caches virtuelles ou de coordonnées (*points de cheminement*, en anglais *way marks* ou *waypoints*) menant vers la cache matérielle terminale.

Site de Parcs Canada : Parcs Canada gère un réseau d'aires patrimoniales protégées dans tout le pays, dont des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux (y compris des canaux historiques) et des aires marines nationales de conservation. Ce terme est employé de façon générique pour désigner toutes les aires administrées par Parcs Canada. Lorsqu'une ligne directrice s'applique uniquement aux parcs, aux lieux historiques ou aux aires marines de conservation, le texte de la politique précise le type d'aire patrimoniale protégée concerné.

Cache virtuelle : Dans une cache ou géocache virtuelle, il n'y a aucun contenant comme tel. C'est l'emplacement ou la destination mêmes qui constituent la cache (repère terrestre, élément naturel ou panorama spectaculaires, panneau d'interprétation, plaque historique, etc.). La catégorie des caches virtuelles inclut les caches géoscientifiques ([Earthcaches](#)).

Zonage : Tous les parcs nationaux sont divisés en zones en fonction du niveau de protection du secteur concerné. Ainsi, un secteur zoné « 1 » requiert le niveau de protection le plus élevé. Pour en savoir plus sur le zonage d'un parc en particulier, il faut communiquer avec le personnel de Parcs Canada.

3. LIGNES DIRECTRICES SUR L'EMPLACEMENT DES CACHES

Il faut prendre des précautions supplémentaires au moment d'établir l'emplacement d'une cache dans un site de Parcs Canada compte tenu de l'importance du lieu. Le personnel de Parcs Canada doit déterminer si l'emplacement proposé par le géocacheur est adéquat, en fonction des lignes directrices suivantes plutôt que celles du service d'inscription de caches. Au moment de choisir où placer sa cache, le géocacheur doit se conformer aux lignes directrices suivantes :

- Au moment de placer ou de chercher une cache, l'adepte du géocaching ne doit pas s'éloigner du sentier. S'il n'y a pas de sentiers dans un site de Parcs Canada, une géocache pourra être placée dans une structure, si le personnel du site l'autorise.
- Dans les parcs nationaux, les caches ne peuvent être placées que dans les secteurs accessibles au public de zone 2, 3, 4 ou 5.
- Dans les lieux historiques nationaux, toute géocache matérielle doit être placée dans les aires récréatives ou d'utilisation contemporaine et non à un endroit susceptible de compromettre les ressources culturelles ou leur mise en valeur.
- Il incombe au personnel de Parcs Canada d'établir, à sa discrétion, le nombre et la densité des caches permises dans le site.

4. LES CONTENANTS ET LEUR CONTENU



Les contenants à utiliser pour une cache, de même que leur contenu, doivent respecter toutes les conditions qui s'y appliquent afin de ne pas nuire à l'environnement ou à la faune ni aux ressources historiques ou culturelles. **Il est interdit de placer des objets à échanger dans les caches.** Cette mesure vient appuyer la philosophie d'écocivisme de Parcs Canada, qui est de *ne laisser aucune trace* et permet de s'assurer que les caches ne renferment rien qui pourrait attirer la faune. Le géocacheur qui trouve la cache pourra ensuite se présenter à l'endroit désigné où, sur présentation de la preuve qu'il a réussi – par exemple, le mot de code, l'empreinte par frottement ou l'estampille de la cache – il se verra remettre un objet à échanger ou une « prime » de récompense (*si le site a ce genre d'arrangement, pour éviter de décevoir les géocacheurs, il faut indiquer dans le site Web d'inscription de la cache les heures d'ouverture du centre d'accueil ou du point de service du personnel*).

Le contenant :

- Il doit être fait d'un matériau inerte (p. ex., acier inoxydable ou aluminium) pour éviter de retenir les odeurs ou d'attirer la faune. Un récipient ayant déjà servi à la nourriture n'est pas approprié comme contenant pour une géocache.
- Le contenant proposé doit être soumis à l'approbation du personnel du site.
- C'est le contenu qui détermine la taille du contenant à utiliser; celui-ci ne doit pas être plus gros que les articles permis (voir « Le contenu »).
- Le contenant doit être de couleur neutre, afin de ne pas attirer le regard.
- L'extérieur du contenant doit porter une mention claire à l'effet qu'il s'agit d'une cache de Parcs Canada et doit préciser : « **PAS D'OBJETS À ÉCHANGER** ».

Le contenu :

Les caches doivent renfermer des messages éducatifs portant sur le site de Parcs Canada ou sur l'endroit sélectionné comme emplacement de la cache. On peut consulter le personnel de Parcs Canada pour de l'aide à ce sujet. Le message éducatif doit figurer dans la note placée dans la cache et être versé aussi dans le site Web d'inscription de la cache. Cependant, le message peut être plus étoffé dans un cas que dans l'autre. Le contenant placé dans la cache ne doit comprendre que les articles suivants :

- un carnet (dans un sac à fermeture hermétique « ziplock »);
- le feuillet de Parcs Canada sur la cache;
- un crayon et un taille-crayon.

5. LES QUATRE ÉTAPES DU PLACEMENT D'UNE CACHE

Le géoplaceur *doit* consulter le personnel de Parcs Canada au moment de sélectionner l'emplacement de sa cache, de sorte à atténuer les impacts possibles de l'activité et à garantir aux géochercheurs une expérience éducative agréable et sécuritaire. Le personnel de Parcs Canada doit approuver au préalable et signer la note qui sera placée dans le contenant de la cache avant que le propriétaire de la cache ne puisse transmettre les coordonnées de celle-ci au service d'inscription en ligne. Pour que le processus de placement de la cache soit le plus efficace possible, voici les quatre étapes à suivre :

1. Vérifications préalables

- a. Le géocacheur détermine où il aimerait placer sa cache (consulter les *Lignes directrices sur l'emplacement des caches*).



- b. Il se rend sur place pour examiner les lieux et obtenir les coordonnées de l'emplacement précis.

2. Obtention des approbations requises

- a. Le géocacheur présente au personnel de Parcs Canada, pour inspection et approbation, le contenant et son contenu (carnet, crayon, note sur la cache et message éducatif).
- b. Dans le cas d'une multi-cache, le géocacheur fournit aussi les coordonnées de tout point de cheminement (géocache virtuelle), ainsi que celles de la cache terminale.
- c. Le géocacheur présente au personnel de Parcs Canada, pour confirmation, une copie de la description (version longue et version courte) du texte qu'il prévoit faire afficher sur le site Web d'inscription des géocaches.
- d. Le géocacheur inscrit sa géocache auprès du site de Parcs Canada et fournit ses coordonnées personnelles complètes.
- e. Le personnel de Parcs Canada ajoute ses propres coordonnées au bas de la note à placer dans la cache puis signe la note à titre d'approbation.

3. Placement de la cache – après avoir obtenu l'approbation du personnel de Parcs Canada.

4. Affichage de la cache dans un site d'inscription des géocaches

- a. Fournir à la personne-ressource de Parcs Canada les données d'identification de la cache du service d'inscription (Geocaching.com, Navicode, etc.), l'URL de la page Web et toute autre information pertinente, afin que cette personne puisse consulter l'inscription de la cache en ligne et faire le suivi de la cache et des activités s'y rapportant.

6. INSPECTION ET ENTRETIEN DE LA CACHE

Le propriétaire de la cache (géoplaceur) est responsable de l'entretien et de la surveillance de l'emplacement de la cache. S'il remarque que l'activité a des impacts sur le site, il doit en aviser immédiatement le personnel de Parcs Canada. Au moment de sélectionner l'emplacement d'une cache, le géoplaceur doit tenir compte de sa capacité à en assurer l'entretien facilement.

Les caches dûment inscrites feront l'objet d'une révision périodique en vue de les renouveler, de les enlever ou de les déplacer, selon le cas, afin d'en atténuer l'impact ou d'en rehausser le caractère éducatif. Chaque site de Parcs Canada se dotera de ses propres mesures d'évaluation et examinera la pratique du géocaching dans son aire en fonction des expériences offertes aux visiteurs et de ses objectifs d'éducation et de protection des ressources. Le propriétaire de la cache et le personnel de Parcs Canada devraient envisager de déplacer la cache si son emplacement ne permet pas d'atteindre ces objectifs. Il n'y a pas de calendrier fixe pour l'examen périodique des caches. La personne-ressource de Parcs Canada en fera l'examen en collaboration avec les propriétaires des géocaches.



7. APPLICATION DE LA POLITIQUE

- Parcs Canada se réserve le droit de retirer en tout temps une cache et/ou son contenu s'il appert que la cache n'est pas conforme à la politique ou pour tout autre motif (p. ex., impact sur l'environnement ou risque pour les visiteurs).
- Toute dérogation à la politique entraînera le retrait de la cache. Tout propriétaire d'une cache non autorisée est passible d'amende.
- Advenant le retrait d'une cache de son emplacement, Parcs Canada tentera de contacter le propriétaire de la cache et d'en aviser le site Web.
- Les personnes qui placent ou qui cherchent une géocache dans un site de Parcs Canada doivent se conformer à toutes les règles en vigueur et acquitter tous les droits d'utilisation requis, s'il y a lieu.

8. NOTE À PLACER DANS LA CACHE ET À AFFICHER SUR LE SITE WEB

Un exemple de note à placer dans la cache est fourni en annexe de cette politique.

La note doit préciser ce qui suit :

- **NE PAS LAISSER D'OBJETS À ÉCHANGER** (avec une explication à l'appui);
- Message éducatif sur l'importance de l'endroit;
- Instructions à l'intention de toute personne qui découvrirait la cache par accident;
- Coordonnées de la cache pour confirmer au géotrouveur qu'il a trouvé la bonne cache;
- Coordonnées d'une personne-ressource de Parcs Canada, au cas où la cache a besoin d'entretien ou d'être retirée du site, etc.
- Le propriétaire de la cache (géoplaceur) peut aussi, s'il le souhaite, indiquer son nom / nom d'utilisateur en ligne, ainsi que ses coordonnées.

L'affichage en ligne doit comprendre les données suivantes :

- [Un lien actualisé](#) (insérer le lien) menant à la Politique sur le géocaching de Parcs Canada.
- Des renseignements sur les droits d'utilisation et des recommandations quant à l'emplacement de l'entrée du sentier ou les coordonnées du terrain de stationnement.
- Un rappel aux géochercheurs qu'ils ne doivent pas s'éloigner du sentier lorsqu'ils s'orientent à l'aide des coordonnées dans leur quête pour localiser la géocache.
- Une demande aux géotrouveurs de consigner dans le carnet l'état de la cache et des environs.
- Une demande de signaler tout problème au personnel de Parcs Canada.



Ce contenant et son emplacement sont dûment autorisés par Parcs Canada

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

Félicitations! Vous m'avez trouvé, par hasard ou intentionnellement!

Qu'est-ce que ce petit contenant que vous venez de trouver? Pourquoi a-t-il été laissé ici?

Il fait partie d'une activité de loisir qui se pratique partout dans le monde à l'aide de récepteurs GPS (pour *Global Positioning System*, ou système mondial de localisation) et qu'on appelle **géocaching**. Dans cette activité, un utilisateur muni d'un récepteur GPS cache dans un endroit spécial un « trésor », comme ce contenant que vous tenez dans vos mains. Ce contenant s'appelle une *cache* ou *géocache*. Le propriétaire du contenant affiche sur le Web les coordonnées exactes de son emplacement dans l'espoir que d'autres utilisateurs de récepteurs GPS profitent du plein air pour aller à la « chasse au trésor » et le trouvent.

**VEUILLEZ NOTER que dans les sites de Parcs Canada,
on ne fait qu'écrire dans le carnet de bord d'une géocache – on ne place
ni objet à échanger ni quoi que ce soit d'autre dans le contenant.
Racontez-nous plutôt votre expérience dans ce lieu!**

Nous espérons que cette géocache vous aura permis de découvrir un endroit exceptionnel et que l'emplacement de ce contenant n'est pas trop visible pour les personnes qui ne sont pas à sa recherche.

Importance de l'emplacement de cette cache :
(le géoplaceur doit fournir ici une brève description)

CE QU'IL VOUS FAUT SAVOIR :

Puisque ce contenant se trouve dans un site de Parcs Canada, voici les quelques règles particulières qui s'appliquent à la pratique du géocaching dans ce lieu.

1. **Les caches (ou géocaches) placées dans un site de Parcs Canada ne renferment qu'un carnet de bord et de quoi écrire; elles ne contiennent ni babiole ni objet d'échange.** Cette façon de faire, conforme à la philosophie qui veut que le visiteur ne laisse aucune trace de son passage, permet aussi d'éviter que les géocaches contiennent quoi que ce soit qui puisse attirer un animal sauvage.
2. **Nous vous souhaitons de passer un moment agréable dans ce lieu!**

**** VOUS AVEZ TROUVÉ CE CONTENANT PAR HASARD? ****

Excellent! Bienvenue parmi nous... Nous vous demandons tout simplement :

- De ne pas enlever le contenant de son emplacement ni de l'abimer. En réalité, le trésor consiste à trouver le contenant et à échanger vos idées avec d'autres personnes qui le trouvent!
- De nous faire part de votre découverte, si possible, en allant sur le site Web :
 - [insérer](#) le lien Web

Merci d'appuyer l'initiative écologique « On cache, on nettoie », qui encourage à rapporter les débris que l'on trouve en cherchant une géocache, et merci de



Parcs
Canada Parks
Canada

ÉBAUCHE

votre visite dans ce site de Parcs Canada. Nous vous souhaitons un séjour des plus agréables!

Il arrive parfois qu'un bon emplacement ne soit plus aussi bon avec le temps. Si c'est ce que vous constatez ici, veuillez nous le faire savoir en communiquant avec nous à l'aide des coordonnées suivantes :

RÉSERVÉ À L'USAGE ADMINISTRATIF

Signature de l'employé de Parcs Canada : _____

Date : _____ Coordonnées : _____